

Qualifier les nouvelles pratiques agricoles pour certifier leur domaine de pertinence

[AGRICULTURE](#), [PRATIQUES CULTURALES](#)

2021 | [FICHE](#), [RETOUR D'EXPÉRIENCE](#), [OUTIL](#)

Résumé

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie a mis en place un groupe d'experts chargé de qualifier les nouvelles pratiques agricoles. La mise à disposition du portefeuille de pratiques ainsi constitué conduira à éclairer les techniciens de développement et les agriculteurs sur les performances, la cohérence technique et la prise de risque liée à l'adoption de ces pratiques innovantes.

Contexte

La DRAAF Occitanie a confié en 2015 à la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie une mission sur l'agroécologie visant à élaborer un projet multi partenarial autour d'un référentiel de pratiques agricoles innovantes en agroécologie.

En 2018 ce projet financé par la DRAAF s'est focalisé sur la réalisation d'une base de connaissances concernant la réduction des herbicides en grandes cultures et sur la mise en place d'un processus et d'un comité de qualification des pratiques innovantes. De 2019 à 2020 le projet financé par l'AEAG s'est élargi à l'élaboration d'une base de connaissances partagée sur les pratiques agroécologiques innovantes en Grandes Cultures, Polyculture-Élevage, à l'échelle de la région Occitanie. Ce projet comporte plusieurs aspects : repérage des pratiques innovantes, qualification, accompagnement de la réflexion des agriculteurs, outil d'accompagnement pour les conseillers techniques.

Problématique et objectifs

L'inventaire des innovations et bonnes pratiques des exploitations agricoles ne suffit pas à assurer leur généralisation ni leur appropriation par les agriculteurs et les techniciens de développement agricole. Il ne s'agit pas seulement de résistance au changement, car l'adoption d'une nouvelle pratique représente un risque pour l'exploitant, qui doit être au préalable soigneusement pesé et minimisé. Techniciens et agriculteurs doivent être assurés de la fiabilité et des performances de ces nouvelles pratiques, et appréhender leurs limites avant de les promouvoir ou les adopter. Il apparaît donc nécessaire d'éclairer ces pratiques avec l'avis des pairs par un processus de qualification apportant des références fiables et éprouvées qui génèrent la confiance et délimitent les risques encourus.

Ce dispositif de qualification par les pairs vise, autant que possible, à :

- sécuriser le conseil;
- garantir l'appropriation des leviers proposés;
- partager le risque entre les acteurs du projet.

Solutions et résultats

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie a constitué un comité technique regroupant des experts des institutions suivantes :

- INRAE
- Négoco Pyrénées Méditerranée
- Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
- Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Coopération agricole d'Occitanie
- SOLAGRO
- Terres Inovia
- Val de Gascogne Terres des hommes
- Cité des Sciences Vertes
- RAGT Plateau Central

Le comité technique identifie les facteurs de réussite des pratiques étudiées : techniques, contextuels, financiers, modalités d'accompagnement. Ce travail permet de préciser quels sont les « risques » inhérents à leur mise en œuvre, via l'analyse de situations d'échecs et l'utilisation d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux. Il permet alors de prioriser les leviers à valoriser pour minimiser ces risques. Leur transposabilité et l'accompagnement nécessaire à leur mise en œuvre sont également pris en compte.

Au final, les retours d'expériences examinés révèlent leur cohérence technique par rapport aux objectifs initiaux des agriculteurs qui les portent et aux performances économiques, environnementales et sociales de leurs exploitations agricoles.

→ Une recherche des pratiques innovantes directement auprès des agriculteurs ou des chambres d'agriculture aurait été fastidieuse et peu efficace. De ce fait, le projet s'est appuyé sur des réseaux existants qui jouent eux-mêmes un rôle de plateformes de test et valorisation de l'innovation :

- les collectifs existants : Réseau DEPHY, OSAé, Groupe 30000, GIEE, GOPEI... afin de bénéficier de l'effet de concentration assuré par ces dispositifs. Au demeurant la vocation de tels groupes est justement de produire, tester et diffuser de l'innovation.
- des projets de recherche et développement concernant les systèmes de production étudiés : BAG'AGES, REDUCE, 3C2A,...

→ Le comité de qualification a dans un premier temps identifié 37 pratiques. Il en a examiné 22 soumises au processus de qualification. 11 fiches témoignage, suffisamment documentées, ont pu être publiées rapidement. Certaines pratiques, pour lesquelles les informations étaient insuffisantes, ont fait l'objet d'échanges d'approfondissement. Les 11 fiches témoignages correspondantes ont pu être publiées une fois enrichies, fin 2021.

→ La définition et le test des livrables supports de diffusion ont nécessité des échanges nombreux et une réflexion approfondie pour garantir l'impact de ce travail. Une enquête a été diligentée pour évaluer l'efficacité des livrables envisagés, conduisant à un soin particulier accordé à la forme des fiches diffusées (iconographies, mise en page, cartographie, diffusion multisupports). Cette analyse a conduit également à porter un effort particulier sur les vidéos (14 vidéos disponibles fin 2021).



Aspects économiques

Pour 2020-2021, cette opération a représenté un montant de dépense total de l'ordre de 190 k€. Elle regroupe les actions suivantes :

- Repérage des bonnes pratiques,
- Qualification par le comité des experts,
- Élaboration des livrables et diffusion des résultats,
- Conseil auprès des exploitants agricoles.

Elle a été financée à 60% par l'agence de l'eau Adour-Garonne, dans le cadre du plan Écophyto 2 Plus. Elle n'était cependant pas éligible au programme d'intervention de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Ce financement succède au financement de la DRAAF Occitanie qui a permis de lancer le programme.

Un nouveau dossier de financement concernant le programme 2022 doit être monté pour présentation à l'agence de l'eau Adour-Garonne. Il pourrait être élargi aux questions d'utilisation efficiente de l'eau en irrigation, et d'agriculture de conservation des sols (fertilité, vie du sol, couverts végétaux, érosion, ...).

Limites et conditions de réussite

→ La crise sanitaire a contraint le comité des experts à réduire ses objectifs de réalisation. Il a néanmoins pu se réunir à neuf reprises en 2020.

→ Dans le domaine de l'arboriculture, un projet équivalent a été mis en place avec un comité technique spécifique. Il a produit 11 fiches de retours d'expérience qualifiés. Cependant, il est à l'arrêt faute de financement.

Retour d'expérience

Un soin particulier a été apporté à la conception du rendu, de façon à adapter les livrables aux besoins des utilisateurs futurs des analyses produites. En plus d'informer les collectifs d'agriculteurs, il s'agissait d'outiller les techniciens de chambres d'agriculture.

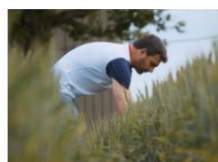
Les visuels et les vidéos sur le site internet sont très opérationnels. Les outils sont montrés dans leur fonctionnement concret. Certaines vidéos comportent des animations.

Les fiches, aussi bien faites soient-elles, nécessitent un accompagnement pour renforcer leur pénétration vers les exploitants.

TOUS LES TÉMOIGNAGES EN VIDÉOS



AGLAE : Mélange variétal en blé



AGLAE : Combinaison du désherbage mécanique et chimique des...



Optimiser sa production fourragère par le semis direct du...



AGLAE : Du matériel fourrager pour diminuer la pression...



Contacts

Chambre Régional d'Agriculture d'Occitanie
Pierre GOULARD et Mélanie LOBIETTI

Liens

Les ressources du projet AGLAE sont disponibles ici :

- [Accès à toutes les ressources en ligne du projet](#)
- [Accès à toutes les vidéos sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie](#)

Dernière modification le 23/01/2024

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de :